Pourqoui mon dans mon amie?

Autor(en): **Meiller, Albert**

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Band (Jahr): 56 (1992)

Heft 221-222

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399893

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

POUROUOI MON DANS MON AMIE?

A lire nos manuels d'ancien et de moyen français, la substitution de mon / ton / son aux formes féminines élidées devant voyelle, transcrites m' / t' / s' (m'amie) et liées dans les manuscrits par la scriptura continua (mamie), reste une énigme, que les auteurs le reconnaissent ou non. La seule certitude que nous ayons concerne la chronologie de cette substitution: attestée d'abord en lorrain, elle n'a été généralisée et n'est devenue la norme en langue commune que près de trois siècles plus tard. Quant à son explication, la multiplicité même des raisons invoquées prouve qu'aucune d'elles ne suffit à emporter l'adhésion: le manque de consistance des formes élidées réduites à une consonne, l'indécision du genre de certains substantifs, l'attraction d'un syntagme comme bon(ne) ami(e), l'ambivalence des pluriels nostre, vostre, lor... Et toutes réunies, elles ne sont guère plus satisfaisantes. G. Zink⁽¹⁾ a la sagesse de conclure que «la question attend encore une réponse pleinement convaincante», ou, ailleurs, que «le phénomène, sans nul doute complexe, attend encore d'être élucidé». A une réserve près cependant: il n'y a pas lieu de tenir a priori pour «complexe» ce que l'on ignore et une explication «convaincante» devrait aussi valoir par sa simplicité.

Le long article de P. Rickard (2), déjà ancien, mais toujours étude de référence, est décevant. Les dépouillements y sont nombreux et beaucoup de matériaux, assurément fort utiles, y sont rassemblés, mais l'auteur, par préjugé, s'est condamné lui-même à donner d'un problème mal posé une solution gratuite et superficielle. Que mon / ton / son devant un féminin apparaissent d'abord en lorrain, en particulier dans la traduction des Sermons de saint Bernard dont il a dépouillé le manuscrit de Paris, lui semble en effet négligeable, avec pour seul argument l'opinion de W. von Wartburg selon laquelle «la Lorraine n'a exercé aucune influence sur la formation du français littéraire». Et voir dans leur extension la généralisa-

⁽¹⁾ Morphologie du français médiéval, PUF, 1989, p. 122 et Le moyen français, Que sais-je?, 1990, p. 51.

⁽²⁾ The rivalry of m(a), t(a), s(a) and mon, ton, son before feminine nouns in Old and Middle French, Archivum linguisticum, t. 11, 1959, pp. 21-47 et 115-147. Voir dans cet article la bibliographie du sujet.

tion d'un dialectalisme est pour lui sans fondement, dans ses propres termes « a post hoc ergo propter hoc in fact ». Encore faudrait-il en apporter la preuve et ne pas s'en tenir à la conclusion suivante, telle que la résume Ch. Marchello-Nizia (3): « Selon P. Rickard, deux facteurs expliquent cette évolution... Tout d'abord on constate que les noms masculins (et donc les noms masculins précédés de possessif) sont de beaucoup les plus nombreux dans les textes; or, quand la déclinaison s'efface, c'est mon / ton / son qui servira de possessif en toute fonction; les noms féminins pouvant être précédés d'un possessif étant bien moins nombreux que les noms masculins du même type, ils adoptent leur construction: on aura mon amie, mon espee..., sur le modèle de mon ami, mon oncle, mon escu... » En quoi cela explique-t-il mon amie, et pourquoi l'on dit ma compagne?

Mieux vaut donc reprendre les faits, sans idée préconçue, et chercher l'explication de cet emploi de *mon / ton / son* là où l'on a quelque chance de la trouver, dans la *scripta* lorraine de la fin du XII^e siècle où il est attesté pour la première fois. C'est ce que nous avons fait dans cinq manuscrits, qui sont l'œuvre de copistes différents et sont caractérisés par les mêmes particularités linguistiques:

- P = Paris, BN, fr. 24768: traduction des 45 premiers sermons liturgiques de saint Bernard.
- B = Berlin, Nationalbibl., Meerman 1925: suite de P et traduction de 43 sermons.
- A = Paris, Arsenal 2083: traduction d'homélies sur les évangiles et les épîtres de la quinzaine de Pâques, d'Haimon d'Auxerre.
- Be = Berne 79: traduction des 12 premières homélies sur Ezéchiel de Grégoire le Grand.
- V = Verdun 72: traduction de l'*Epistola ad fratres de Monte Dei* de Guillaume de St Thierry.

Ces manuscrits présentent, pour le possessif atone singulier, le même système, qu'on peut résumer ainsi:

- 1) Devant un masculin on a toujours mes / tes / ses en fonction de sujet, mon / ton / son en fonction de régime.
- 2) Au féminin les copistes utilisent ma / ta / sa devant consonne, mais avec une grande régularité mon / ton / son devant voyelle: 98 occurrences dans P, 127 dans B, 39 dans A, 69 dans Be, 54 dans V. Ces

⁽³⁾ Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles, Bordas, 1979, p. 139.

formes y sont la norme, comme le prouve dans Be 80v19 la correction, de la main du copiste, de *sincarnacion* en *son incarnacion*. Les seules exceptions sont:

- dans Be 71r5 *ma mie* en apostrophe, coupé en fin de ligne, sans tiret, et dont on ne sait s'il faut lire *m'amie* ou, plutôt, déjà *ma mie*, puisque le copiste emploie *mon* partout ailleurs devant un féminin à initiale vocalique.
- dans V 102r15 te ymagene (mais sun ymagene 102r2, 16), où le féminin non élidé, sous une forme dialectale $te = t\acute{e}$ au lieu de ta, paraît lié à la graphie y dans ymagene: on a limagene = l'imagene 123r1.
- dans A ainme (ame), avec 14 occurrences de mon / ton / son ainme et 15 de m- / t- / sainme, quelle que soit la fonction. On ne voit d'autre raison au traitement particulier du mot dans le manuscrit que sa fréquence par rapport aux autres féminins à initiale vocalique et l'incohérence du copiste.
- 3) Devant un féminin commençant par h-, on a ma / ta / sa lorsque la consonne, d'origine germanique, est constante dans la graphie (ma honte P 123v22, sa haltece P 114v21), et mon / ton / son lorsque la consonne, d'origine latine, est instable: mon humiliteit P 128v11, son hore A 115r9, mais toujours lumiliteit, lore (= l'umiliteit, l'ore), sans h- après une forme élidée. En fait, dans le type mon humiliteit, il s'agit bien également d'un emploi de mon au lieu de m- devant voyelle.
- 4) Mon / ton / son au féminin sont de simples variantes combinatoires de ma / ta / sa, substituées aux formes élidées et liées m- / t- / s-. On les trouve donc uniquement devant voyelle, que celle-ci soit l'initiale du substantif ou celle d'un adjectif antéposé (sun anciene vie V 39v13), alors que l'on a ma / ta / sa devant consonne, que celle-ci soit l'initiale du substantif ou celle d'un adjectif antéposé: ma propre enfermeteit B 20r15, sa tierce apparicion P 80r6. La même distribution s'observe dans le cas des substantifs à voyelle prothétique, ou assimilée, instable: son espeie Be 52v19, son eglise A 71r25, mais ta speie Be 80v8, ta glise P 97r20.
- 5) Comme les féminins et à la différence des masculins, mon / ton / son devant un féminin ne discriminent pas les fonctions sujet et régime, et peuvent donc être employés comme sujets, y compris avec les substantifs qui portent la marque -s: son oreisons P 84v8, mon intencions B 11v20.

Retenons l'essentiel: mon au féminin 1) est un substitut de m- devant voyelle, 2) n'a aucun lien avec un effacement de la déclinaison masculine,

3) ne se confond pas avec la forme masculine par son indifférence à la fonction, et en ce sens il est abusif de parler de substitution de la forme masculine à la forme féminine.

Pourquoi cet emploi dans des manuscrits lorrains? La réponse à cette question ne fait aucun doute: la *scripta* lorraine, fortement individualisée, le rendait possible et acceptable par l'indifférenciation en genre qu'elle tolère, plus qu'une autre, dans les pronoms et les déterminants du substantif, et qui tient aux particularités suivantes:

— Les formes dialectales du possessif, qui ont entraîné un brouillage de la distinction formelle des genres: au masculin mei / mé au lieu de mi (qui mé frere sunt B 180r16), au féminin, avec palatalisation de a, mé au lieu de ma (té ymagene). Soit, dialectalement, un système à une seule alternance vocalique et où l'indifférence au genre des formes à vocalisme é a pu permettre celle de mon:

masculin	singulier	CS	mes
		CR	mon
	pluriel	CS	mé
		CR	mes
féminin	singulier		mé devant consonne
			mon devant voyelle
	pluriel		mes

- L'extension au féminin du vocalisme i du masculin, dans l'article sujet singulier li, le pronom personnel ille, les démonstratifs ciste et cille.
- La chute de *e* final au féminin (caractéristique de B), d'où comme féminins *cest*, *cel*, et aussi *il*, *cist*, *cil*.

Il n'est pas surprenant que mon ai(n)(r)me (passim) ou ton amors V 83v5 (le mot est toujours féminin) apparaissent d'abord dans des textes où l'on trouve aussi cel airme B 169r14, li amors (passim), cille amors B 170v13, cist amors B 114v21.

Reste à découvrir comment mon amie, acceptable en lorrain, a pu être substitué à mamie. Est-ce une simple scriptura legibilior, destinée à remédier à la scriptura continua? On voit bien effectivement d'autres remèdes utilisés dans nos manuscrits: l'accent dans le cas d'une voyelle (íat, ános = i at, a nos), vraisemblablement la forme nen de la négation systématique devant voyelle (nen est lève l'ambiguïté de nest), peut-être la forme du pronom personnel dans le type soi ewet P 87r20, assez fréquent et sans expressivité particulière. Mais cela n'explique pas tout et il faut

bien constater que les copistes s'accommodent de la *scriptura continua* dans le cas des formes élidées de l'article défini, de la préposition *de* et le plus souvent des formes faibles du pronom personnel. Pourquoi le possessif élidé a-t-il fait exception?

Il faut pour cela que dans *mamie* il ait été senti, non comme la forme élidée de *ma*, mais comme une abréviation (une influence de *nre*, *ure* pour *nostre*, *vostre* est possible), et une abréviation de *mon*. La solution se trouve sans doute, là aussi, dans les manuscrits. Les copistes y sont en effet habitués à utiliser en début de mot, substantif ou adjectif, une nasale, en l'occurrence *n* (il est vrai surmonté du tilde), qu'ils prononcent et écrivent aussi *non*: ce sont les nombreux dérivés du type *ndigne* / *nondigne*, *nfoi* / *nonfoi*, dont la fréquence paraît en partie liée au caractère de nécessité d'une forme comme *nonstavle* dans une *scripta* où le produit de STABILE peut être *enstavle* B 173r14 aussi bien que *estavle*. Vraisemblablement, c'est sur ce modèle que *m*- de *mamie* a pu être lu et écrit *mon*, graphie généralisée comme *scriptura legibilior* et entraînant à sa suite *ton* / *son amie* selon un processus connu, le même qui explique les formes fortes *toie* / *soie* par l'analogie de *moie* (*meie* / *teie* / *seie* dans nos textes).

Telle est en peu de mots l'interprétation à laquelle conduisent l'examen et le respect des faits, et qui en rend un compte exact, qu'il s'agisse de la nature particulière et des conditions d'emploi de mon / ton / son devant un féminin ou de leur première attestation en Lorraine. Il faut en tirer une double conséquence: le possessif mon au lieu de m- ne s'explique pas à proprement parler par une extension du masculin, même s'il se confond formellement avec lui. A-t-on d'ailleurs, et a-t-on sans doute jamais eu, le sentiment d'employer une forme masculine dans mon amie? Et c'est bien à l'origine, sauf preuve du contraire, un dialectalisme généralisé à partir d'ateliers de copistes lorrains, avec le relais, semble-t-il⁽⁴⁾, de scripta voisines ou apparentées, notamment liégeoise ou picarde. Sa lente progression en langue commune correspond en tout cas à l'idée que l'on peut se faire de la propagation d'une tournure de caractère à la fois dialectal et savant. Et dans cette progression, mais là seulement, ont pu intervenir certaines des raisons invoquées jusqu'ici, en particulier l'influence de bon(ne) ami(e).

Grenoble.

Albert MEILLER

⁽⁴⁾ Voir sur ce point les matériaux fournis par P. Rickard.